



Assemblée communale du 12 décembre 2017

En présence de 19 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Mmes et MM. Emilie Déglise, Mahaut Aeschlimann, Lisa Gendre, Céline Portner, Ludovic Déglise, Henri Gendre, Bastien Gendre, Laurent Kilchoer.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°48 du 1^{er} décembre 2017 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2017**
2. **Rapport d'activités du Conseil communal**
3. **Budgets 2018 : présentation et approbation**
4. **Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**
5. **Modification du règlement scolaire**
6. **Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Mmes Marine Gaillard et Bernadette Gendre

En préambule, le Syndic adresse ses félicitations à Marine Gaillard qui a atteint sa majorité et est dès lors citoyenne de notre commune depuis le 16 juillet dernier. Un certificat ainsi qu'un présent lui sont remis.

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Au 12 décembre 2017, la population de la commune se compose de 85 habitants dont 52 électeurs et électrices et 23 personnes de nationalité étrangère. 12 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- Mme Maria Manuela Cardoso Vieira Teixeira et MM. Dominique Teixeira et Jean Mario Teixeira, partis le 31 mai 2017 pour Corpataux-Magnedens
- Mme Lisa Barrett, partie le 28 août 2017 pour la France

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- M. Blaise Dafflon et Mme Zuzana Ondrúsová, arrivés le 1^{er} avril 2017 au chemin de Villarsel 2
- M. Manuel Carlos Martins Pais, Mme Cristina Maria Coutinho Martins, et leur fils Tiago, arrivés le 1^{er} juin 2017 au chemin de Villarsel 2
- M. Bruno Miguel Coutinho Martins et Mme Filipa Orquidea Teixeira da Cunha, arrivés le 1^{er} juin 2017 au chemin de Villarsel 2
- M. Carlos Gomes Rodrigues, arrivé le 1^{er} décembre 2017 au chemin de Villarsel 23

Décès :

Aucun

Naissance :

- Luciana Barroso Gomes, née le 10 septembre 2017

1. PV de l'assemblée communale du 30 mai 2017

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2017 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2017 est accepté à l'unanimité, sans modification, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière assemblée communale, le Conseil communal s'est réuni à 11 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

a) Révision du PAL

Le Conseil communal et la commission d'aménagement ont rencontré M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert le 29 juin 2017 dans les locaux de la DAEC.

Le Conseil communal a exposé la problématique ainsi que ses intentions. Pour rappel, le SeCA avait préavisé défavorablement la mise en zone à bâtir ainsi que 2 périmètres d'habitat à maintenir (PHM) pour les secteurs « bas du village » et « chapelle et haut du village ».

Les représentants de notre commune ont été écoutés. Ils ont pu relater la situation particulière de notre commune et ont fait part de leur proposition de classer les villas récemment construites en zone à bâtir.

De plus, les critères de constitution des périmètres d'habitats à maintenir ont été contestés ; il a été demandé plus de souplesse quant au critère retenu de la distance entre les bâtiments. En outre, l'argument que les habitations déjà construites méritent d'être entretenues dans le futur a aussi été avancé.

Dans sa réponse, La DAEC a formulé ses arguments et partagé partiellement la vision des choses de la Commune. Il n'est malheureusement pas du tout possible d'instaurer des zones à bâtir, en référence à la Loi sur l'aménagement du territoire.

Par contre, le SeCA préavisé favorablement un périmètre d'habitat à maintenir à l'entrée du village, en lieu et place de la zone à bâtir.

Toutefois, il maintient sa décision quant au secteur « Nord » de ne pas accorder un PHM, pour des raisons de manque d'homogénéité et de distances entre bâtiments.

Par contre, il se positionne en faveur de la constitution d'un PHM dans le secteur « Sud », bien que les distances entre les bâtiments ne sont pas précisément respectées, argumentant le fait que tout ce périmètre est en zone ISOS et qu'il y a une certaine homogénéité entre les maisons composant ce périmètre.

A cette suite, une discussion a eu lieu entre le Conseil communal et la commission d'aménagement. Tous deux sont favorables à poursuivre l'étude du PAL sur la base des recommandations de la DAEC.

La mise à l'enquête publique de la révision du PAL est planifiée en 2018.

b) Association du CO

Modification des statuts

Ce sujet sera détaillé dans le point 4 du tractanda.

Nouvelle convention avec la Ville de Fribourg

Une nouvelle convention avec la Ville de Fribourg a été édictée visant à régler le mode de fonctionnement et de répartition financière entre la Ville de Fribourg et l'Association

pour les élèves fréquentant les CO de la Ville et les élèves de la Ville fréquentant les écoles du CO.

Projet de construction d'un nouveau CO

A la suite d'une étude démographique et en raison de l'augmentation des effectifs dans les 4 CO de notre association, il s'avère indispensable d'étudier l'implantation d'un nouveau CO. C'est pourquoi un mandat d'étude de site a été attribué à un bureau spécialisé.

Dans un premier temps, il s'agirait d'implanter un CO dans la région de la Sarine Nord et Haut-Lac, mais le comité profite de cette étude pour analyser la construction d'un 2^{ème} nouveau CO sur l'axe Givisiez – Villars-sur-Glâne – Neyruz – Matran, au cas où le besoin s'en ferait sentir.

c) Schéma directeur régional

Le district de la Sarine a établi son schéma directeur régional ; il est actuellement en consultation jusqu'au 10 janvier 2018.

Pour notre région, il a été décidé de faire une prise de position commune en insistant sur les points suivants :

- L'aménagement d'un futur secteur d'activité d'importance régionale
- Favoriser les zones industrielles et artisanales pour permettre l'implantation de PME locales
- Le renforcement des axes routiers dans notre région
- Le renforcement en termes de mobilité entre l'agglomération et la Haute-Sarine
- Le renforcement des transports publics avec éventuellement un parking d'échange

d) Four communal

En septembre, le ramoneur est venu nettoyer le conduit du poêle à notre demande. A cette occasion, il a contrôlé la cheminée et a rédigé un rapport mentionnant que le dispositif d'évacuation de fumée doit être révisé. Le Conseil communal a donc demandé des offres pour réaliser ces travaux. Un montant est prévu à cet effet dans le budget d'investissement 2018.

e) Service social de la Haute-Sarine

La convention du Service social de la Haute-Sarine (SSHS) a été récemment modifiée. Un article attribuant une délégation de compétence au SSHS pour traiter des affaires juridiques éventuelles a été rajouté.

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé à de nombreuses assemblées de délégués des

associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions ; de plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités ou groupes de travail intercommunaux.

Le Syndic termine son rapport en remerciant ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli au service de notre commune.

Ses remerciements vont également à toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

3. Budgets 2018

Le Syndic présente les budgets 2018 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

Globalement, les budgets de fonctionnement présentent une diminution des charges par rapport à l'année précédente, principalement en raison du nombre d'habitants qui est passé de 86 au 31.12.2015 à 79 habitants au 31.12.2016

Les budgets présentent en outre un total des produits inférieur d'environ Fr. 12'000.00 à cause d'une forte diminution des rentrées fiscales.

a) Administration

Le Conseil communal propose d'adapter le traitement annuel de la secrétaire à celui de la caissière.

b) Ordre public

Le budget 2018 prévoit une augmentation de la participation au Service des curatelles. En effet, ce service fait face à un nombre conséquent de dossiers (250) que la Justice de Paix ne s'explique pas. Le service des curatelles englobe une région de 16'000 habitants et comptabilise le double de dossiers que le service des curatelles de la Sonnaz qui compte 15'000 habitants. De plus, sur les 250 dossiers traités par notre service des curatelles, plusieurs sont complexes et requièrent une quantité d'heures de travail très importante.

Sur cette base, dans le budget sont compris :

- un mandat d'étude devra analyser le fonctionnement du service, afin d'en éventuellement améliorer le fonctionnement et les structures.
- une augmentation de la dotation en personnel nécessitant l'engagement d'un-e curateur-trice à 50% ainsi que d'un-e collaborateur-trice administratif-ve.

c) Protection incendie

Ce poste est équilibré et tient compte de la pénalité occasionnée par le nombre de pompiers manquants.

d) Participation aux frais de fonctionnement de l'ORCOC

Le montant devrait être plus bas que prévu. Cet organe deviendra par ailleurs cantonal dès 2020.

e) Enseignement et formation

Ce chapitre est majoritairement composé de charges liées. L'IPF et le nombre d'habitants induisent une diminution des charges par rapport à 2017.

La participation au cercle scolaire primaire est en augmentation, due principalement à l'augmentation du service de la dette suite à la construction du nouveau bâtiment scolaire de Grand-Pré.

f) Formation professionnelle

Notre commune ne comptant pas d'apprentis, ce poste est à Fr. 0.00.

g) Protection de la jeunesse

Aucun montant n'a été budgétisé. Contrairement à l'année 2017, la crèche devrait pouvoir s'autofinancer en 2018.

h) Réseau santé Sarine

Un nouveau poste pour l'organe de coordination a été ouvert. Il s'agit d'une nouvelle organisation chargée de la gestion et du placement des personnes âgées dans les homes.

i) Affaires sociales

Service social - pot commun de district : ce poste est en diminution.

j) Trafic régional

A relever une augmentation de Fr. 2'000.00 de la participation aux dépenses cantonales relatives au trafic régional. Depuis décembre 2016, notre région bénéficie d'une augmentation de la cadence et des lignes de bus.

k) Ordures ménagères

Approximativement 70% des frais sont couverts.

l) Impôts

Le sous-chapitre « impôt sur le revenu » présente une tendance à la baisse. Le Conseil communal est resté prudent dans ses estimations. Les autres postes sont conformes aux années précédentes.

Péréquation des ressources : nous devrions recevoir moins de recettes. A voir également si la diminution des rentrées fiscales se confirme.

Résumé du compte de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 270'466.45
- Total des produits : Fr. 260'573.00
- Déficit : Fr. 9'893.45

Le Syndic ouvre la discussion concernant le budget de fonctionnement ; la parole n'étant pas demandée, il passe au budget des investissements.

INVESTISSEMENTS

m) Entretien des chemins agricoles

Un investissement de Fr. 5'000.00 est prévu pour la réfection éventuelle de la route la Rotzetta.

n) Réfection de la route de la Crausa

Pour rappel, le montant à notre charge communiqué en 2015 s'élève à Fr. 28'080.00. Toutefois, ces travaux n'ont pas été entrepris et nous sommes à ce jour sans nouvelles du Service des ponts et chaussées quant à l'avancement de ce projet.

o) Plan d'infrastructure de l'eau potable

Le PIEP n'a pas été réalisé en 2017. Le montant de Fr. 6'500.00 est alors toujours budgétisé.

p) Contrats de servitude

Les contrats de servitude n'ont finalement pas été établis cette année. Le montant de Fr. 16'500.00 reste donc inscrit dans le budget d'investissement.

q) Plan d'aménagement local

Un montant de Fr. 15'000.00 a été estimé pour terminer le dossier de révision du PAL.

r) Réfection de la cheminée du four

Les offres suivantes nous ont été adressées :

- Travaux de ferblanterie : Fr. 1'803.60 TTC
- Réfection du canal de cheminée, Fr. 6'600.00 TTC

Résumé du budget d'investissement :

- Total des charges : Fr. 80'100.00
- Total des produits : Fr. 0.00
- Déficit : Fr. 80'100.00
-

Le Syndic ouvre une nouvelle fois la discussion concernant le budget d'investissement.

La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à M. Benjamin Gaillard, membre de la commission financière pour la lecture du rapport de cette dernière :

Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption du budget 2018 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le lundi 11 décembre 2018, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

La commission financière a examiné les prévisions du prochain exercice.

Budget de fonctionnement

Après un contrôle, comptes par comptes ainsi que divers pointages, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication.

Budget des investissements

Tout comme celui de fonctionnement, le budget des investissements nous a été bien justifié y compris l'amélioration du conduit de cheminée. Il serait en effet dommage d'enfumer le peu de concitoyens participant aux assemblées, ainsi que nos conseillers lors de leur soirée de réunion.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces budgets tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous remercions sincèrement le responsable des finances qui a répondu à toutes nos attentes ainsi que Madame Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

Pour la commission financière

Bernadette Gendre

Roch Dupraz

Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 11 décembre 2017

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets 2018 de fonctionnement et d'investissements s'expriment par main levée ».

OUI : 19
NON : 0
ABSTENTION : 0

Les budgets 2018 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

4. Modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Luc Déglise, syndic, présente la modification des statuts de l'Association. Certaines modifications sont nécessaires afin d'être en conformité avec la nouvelle Loi scolaire.

Une modification importante est à signaler : la limite d'endettement qui se situe actuellement à 50 millions de francs, passe à 100 millions de francs dans les nouveaux statuts ; il s'agit ainsi de pouvoir répondre à l'évolution démographique dans notre district, en prévoyant la construction d'un nouveau CO, dont l'emplacement reste à déterminer sur la base d'une étude en cours, tout en ayant toujours une marge de manœuvre financière pour entretenir les CO existants.

Le Syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, s'expriment par main levée ».

OUI :	19
NON :	0
ABSTENTION :	0

La modification des statuts de l'Association du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

5. Modification du règlement scolaire

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire le 1^{er} août 2015, les communes doivent modifier leur règlement scolaire afin d'être en adéquation avec cette nouvelle loi. Cette adaptation a été élaborée en collaboration avec les communes de Marly et Pierrafortscha.

Les principales modifications découlant de la nouvelle Loi scolaire sont les suivantes :

Dès le 1^{er} août 2018, la commune organise et finance l'intégralité des transports scolaires.

La responsabilité du trajet jusqu'à l'école incombe aux parents.

La nouvelle Loi scolaire prévoit la mise en place d'un Conseil des parents. Celui-ci entrera en fonction dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Par ailleurs, les dispositions suivantes sont à présent spécifiées dans notre nouveau règlement scolaire :

Une contribution de Fr. 1'000.00 par année et par élève peut être demandée aux parents d'un enfant fréquentant une autre école dans le but d'apprendre une autre langue que le français.

Une participation communale de Fr. 300.00 par année et par élève est facturée aux parents afin de financer diverses activités (ACT, ACM, etc.). Cet article a été rajouté dans un avenant au règlement scolaire.

Les trois communes du Cercle scolaire soit, Marly, Pierrafortscha et Villarsel-sur-Marly ont uniformisé leurs règlements scolaires respectifs.

Le Syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la modification du règlement scolaire, s'expriment par main levée ».

OUI : **19**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

La modification du règlement scolaire est acceptée à l'unanimité par l'assemblée communale.

6. Divers

Le Syndic ouvre la discussion générale.

Frédéric Gendre informe qu'il a accidentellement déterré une borne hydrante avec son tracteur le printemps passé. Il a alors constaté que la vanne de l'hydrant était détériorée. Celle-ci a dû être remplacée. Aussi, il demande si un entretien courant est réalisé pour toutes les vannes d'hydrant de la Commune. Alphonse Kilchoer lui confirme que la maison Hinni effectue un contrôle tous les 3 ou 4 ans et se charge de l'entretien des bornes hydrant de la commune. Frédéric Gendre demande si Hinni a proposé de remplacer toutes les vannes. Le Conseil communal se renseignera auprès de Hinni afin de savoir si le contrôle des vannes est également effectué par leurs soins.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h25 tout en remerciant les participants pour leur attention. Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, de joyeuses fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné des douceurs préparées par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :